

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 05/10/2026

Séance du 17 septembre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Didier GENDRAUD

Étaient absents : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

Procurations de vote : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

OBJET : 46 - Maison de l'Europe en Bourgogne Franche-Comté – Avenant n°2 à la convention de partenariat

Délibération n° 008408

Maison de l'Europe en Bourgogne Franche-Comté – Avenant n°2 à la convention de partenariat

Rapporteur : Mme Emmanuelle MEUNIER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	08/09/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de matérialiser le deuxième avenant à la convention de partenariat qui lie la Ville de Besançon à la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2024–2026, comme prévu dans ladite convention, afin de fixer le montant de la subvention annuelle à cette structure pour l'année 2026.

En 2027, une nouvelle convention devra être préparée pour la poursuite de la collaboration avec la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté.

La Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté est une structure d'information sur l'Union Européenne en région (réseau officiel Europe Direct) qui héberge 2 centres, l'un à Dijon et l'autre à Besançon. Elle a pour missions essentielles :

- d'informer le grand public sur le fonctionnement de l'UE, ses institutions, ses politiques et ses financements,
- de diffuser l'information communautaire : mise à disposition de brochures, quotidiens, revues, magazines dans ses locaux et auprès de partenaires,
- de conseiller les porteurs de projets et de les orienter vers les structures et organismes spécialisés. Elle apporte aussi une première réponse aux demandes sur les financements européens, notamment en ce qui concerne le programme L'Europe pour les citoyens et les échanges de jeunes soutenus par ERASMUS+,
- d'animer des interventions et formations sur le fonctionnement et l'actualité de l'UE pour tous types de publics, et notamment le public scolaire,
- d'organiser, à la demande de ses partenaires, des formations adaptées à des publics cibles (élus, personnels des collectivités par exemple) sur le thème de l'Europe, afin de mieux comprendre l'Union européenne, ses institutions, ses compétences, ses financements et son action régionale,
- de favoriser le lien entre institutions et territoires : organisation de visites à Bruxelles et Strasbourg, mise en contact avec les députés européens, les DG de la Commission...,
- d'organiser ou participer à des événements à caractère européen (Fête de l'Europe, conférences avec l'Université de Franche-Comté, forums...),
- de fédérer les initiatives locales et régionales afin de valoriser l'action de l'UE en région.

La Ville a renouvelé la convention pluriannuelle avec la Maison de l'Europe pour la période courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 par délibération du 19 septembre 2024. L'article 4 de la convention précise que le montant de subvention annuelle sera ensuite fixé par avenant. Celle-ci s'élève depuis 2018 à 25 000 € par an.

Il est proposé de fixer à 25 000 € le montant de la subvention pour l'année 2026.

Les activités réalisées et prévisionnelles de la Maison de l'Europe à Besançon en 2026 sont principalement :

- l'accueil physique des visiteurs dans les locaux au 26D rue de la République (diffusion de la documentation thématique, expositions thématiques, conseils et ingénierie) du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (NB : 1200 visiteurs par an en moyenne) ;
- l'aide au montage de projets européens et de coopération des acteurs locaux ;
- des ateliers pédagogiques dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) tout au long de l'année dans les communes de Grand Besançon Métropole (+ de 100 ateliers déjà effectués entre janvier et juillet 2026 pour 2500 bénéficiaires) ;

- des prêts d'expositions thématiques (20 titres au catalogues) ;
- la conduite du projet académique pilote « Enseigner l'Europe » avec le lycée Pasteur de Besançon (expérimentation HGGSP / STMG) déplacement au Forum de Paris Stratégie Défense (mars 2026)
- des simulations du Conseil de l'Union européenne avec les lycées, l'UFR SJEPEG et l'INSPE de l'Université de Franche-Comté tout au long de l'année (dont 2 organisées dans la salle du Conseil municipal de Besançon) ;
- deux simulations du Parlement européen à Besançon, avec 200 lycéens, les 24 et 26 février ;
- l'accueil du workshop international EVOKE dans le cadre du projet Erasmus+ du 16 au 20 mars ;
- l'accompagnement du parcours jeu de pistes « Sur les traces de l'Europe à Besançon » à la demande, pour le grand public, les structures et les scolaires ;
- la participation aux événements de rentrée étudiante sur le campus de la Bouloie ;
- le copilotage de la Fête de l'Europe le 7 mai avec les partenaires institutionnels et associatifs (« Sur les traces de l'Europe à Besançon ») et l'organisation d'une conférence avec Lukas Macek, directeur du campus de Sciences Po Paris à Dijon intitulée « l'Europe dans la tourmente géopolitique, un sursaut est-il possible ? » ;
- la contribution à la Grosse semaine, projet Erasmus+ entre Besançon et Fribourg coordonné par Magna Vox (mai + juillet 2026) ;
- des animations dans le cadre des Quartiers d'été (Montrapon, Battant) ;
- l'organisation de visites du Parlement européen au départ de Besançon, pour le grand public (en décembre) ;
- l'animation de sessions de formation pour les agents des collectivités partenaires en octobre/novembre 2026, en particulier en réunion des directeurs, si ce projet vient à être confirmé ;
- visite d'étude à Bruxelles avec la Commission européenne les 14 & 15 octobre (élu concerné : Bruno Caire).

En cas d'accord, la dépense totale, soit 25 000 €, sera prise en charge sur la ligne 65.020.657382.0022209.10069.

Soutien financier Ville

Nom de la structure	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant prévisionnel 2026
Maison de l'Europe	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **attribue une subvention de 25 000 € à la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2026,**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir
de mémoire, la démocratie participative,
la lutte contre les discriminations,
Correspondant défense,
Didier GENDRAUD

Assemblée délibérante du 17 septembre 2026
Délibération n° 008408

D. Gendraud

Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT

Ludovic FAGAUT
3/3

Président de Grand Besançon Métropole.
Document signé électroniquement

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 – 2026 ENTRE LA VILLE DE BESANÇON ET LA MAISON DE L'EUROPE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - SUBVENTION ANNUELLE 2026

Entre

La Ville de Besançon, représentée par M. Ludovic FAGAUT, Maire, autorisée à signer le présent avenant à la convention de partenariat conformément à la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2026,

d'une part,

Et

La Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté, Etablissement Public régional de type Régie Autonome Personnalisée, dont le siège social est situé au 26 D, rue de la République à Besançon, représentée par son Président, M. Patrick MOLINOZ, dûment habilité,

d'autre part.

Préambule

La Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon ont signé une convention de partenariat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, conformément à la délibération du Conseil municipal du 19 septembre 2024.

Cette convention engage **la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté** à réaliser un programme d'actions sur la Commune de Besançon conforme à son objet et à mettre en œuvre à cette fin tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution. Cette convention prévoit dans son article 4 que le montant de la subvention annuelle attribuée par la Ville de Besançon est fixé chaque année par avenant.

Article 1 - OBJET

Le présent avenant complète la convention 2024-2026 et précise les modalités de participation financière de la Ville de Besançon pour l'année 2026.

Article 2 – MODALITES

Conformément à l'article 4 de la convention pluriannuelle, et sur la base du programme d'actions 2026 présenté à l'article 3 du présent avenant, la subvention municipale s'élève à 25 000 € pour 2026.

La subvention de la Ville de Besançon sera créditée en totalité au compte de la structure après la signature de l'avenant à la convention, selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués au compte n° FR83 3000 10003 34C2 1200 0000 078 Paierie régionale de Bourgogne-Franche-Comté BIC BDFEFRPPCCT sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions de la convention.

Le comptable assignataire est le Trésorier Principal du Grand Besançon.

Article 3 – PROGRAMME D' ACTIONS 2026

Les activités réalisées et prévisionnelles de la Maison de l'Europe à Besançon en 2026 sont principalement :

- l'accueil physique des visiteurs dans les locaux au 26D rue de la République (diffusion de la documentation thématique, expositions thématiques, conseils et ingénierie) du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (NB : 1200 visiteurs par an en moyenne)
- l'aide au montage de projets européens et de coopération des acteurs locaux
- des ateliers pédagogiques dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) tout au long de l'année dans les communes de Grand Besançon Métropole (+ de 100 ateliers déjà effectués entre janvier et juillet 2026 pour 2500 bénéficiaires)
- des prêts d'expositions thématiques (20 titres au catalogues)
- la conduite du projet académique pilote « Enseigner l'Europe » avec le lycée Pasteur de Besançon (expérimentation HGGSP / STMG) déplacement au Forum de Paris Stratégie Défense (mars 2026)
- des simulations du Conseil de l'Union européenne avec les lycées, l'UFR SJEPG et l'INSPE de l'Université de Franche-Comté tout au long de l'année (dont 2 organisées dans la salle du Conseil municipal de Besançon);
- deux simulations du Parlement européen à Besançon, avec 200 lycéens, les 24 et 26 février ;
- l'accueil du workshop international EVOKE dans le cadre du projet Erasmus+ du 16 au 20 mars ;
- l'accompagnement du parcours jeu de pistes « Sur les traces de l'Europe à Besançon » à la demande, pour le grand public, les structures et les scolaires ;
- la participation aux événements de rentrée étudiante sur le campus de la Bouloie
- le copilotage de la Fête de l'Europe le 7 mai avec les partenaires institutionnels et associatifs (« Sur les traces de l'Europe à Besançon ») et l'organisation d'une conférence avec Lukas Macek, directeur du campus de Sciences Po Paris à Dijon intitulée « l'Europe dans la tourmente géopolitique, un sursaut est-il possible ? » ;
- la contribution à la Grosse semaine, projet Erasmus+ entre Besançon et Fribourg coordonné par Magna Vox (mai + juillet 2026) ;
- des animations dans le cadre des Quartiers d'été (Montrapon, Battant) ;
- l'organisation de visites du Parlement européen au départ de Besançon, pour le grand public (en décembre) ;
- l'animation de sessions de formation pour les agents des collectivités partenaires en octobre/novembre 2026, en particulier en réunion des directeurs, si ce projet vient à être confirmé ;
- visite d'étude à Bruxelles avec la Commission européenne les 14 & 15 octobre (élu concerné : Bruno Caire).

Fait à Besançon, le.....

en deux exemplaires, remis à chaque partie

Pour la Ville de Besançon

Pour l'Etablissement Public local
Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté

Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon

Patrick MOLINOZ
Président